

République Française  
Département Haute-Corse  
Commune de FURIANI

Séance du 16 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
09/09/2021		
Date d’Affichage		
17/09/2021		

DCM N°2021-74

L’an deux mil vingt et un

Et le seize septembre

à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s’est réuni en séance publique en présentiel sur convocation de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

**22 Membres présents :** MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON-MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

**6 Membres absents excusés (procurations) :**

M. BIAGGINI Jean a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis  
M. BATTESTI Gilles a donné procuration à Mme GIAMARCHI Marie-Dominique  
M. PASQUALINI Maurice a donné procuration à Mme DARNAUD Laure  
M. MALPELI Stéphane a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine  
M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. SILVESTRI Dominique  
Mme FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

**1 Membre absent :** M. LECA Jean-Louis

Madame Francine ALBERTINI est nommée secrétaire

**Objet de la délibération**  
**Changement de**  
**siège social**  
**SIEEPHC**

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal :

Par délibération en date du 23 juillet 2021 le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d’Electrification et d’Eclairage Public de Haute-Corse (SIEEPHC) a acté le changement de siège social de son établissement.

Par courrier en date du 6 septembre 2021, le Directeur Général des Services du SIEEPHC demande au Conseil Municipal de Furiani, en application de l’article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur la modification envisagée.

OUI l’exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l’unanimité :

**SE PRONONCENT**

Favorablement sur le changement de siège social du Syndicat Intercommunal d’Electrification et d’Eclairage Public de Haute-Corse (SIEEPHC) qui se trouve désormais au C5 Stadium – ZAE Erbjolo -20600 BASTIA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

